

PÔLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

SALON  
DES

ÉTALONS  
DE SPORT

DOSSIER D'INSCRIPTION  
PONEY DE SPORT

21/23  
FÉVRIER  
2020

© CRÉATION GRAPHIQUE : MARIE SAPIN



L'EPERON



LE STUD BOOK SELLE FRANÇAIS ORGANISE  
DU **21 AU 23 FÉVRIER** 2020



SALON  
DES ÉTALONS  
SAINT-LÔ

# CHAMPIONNAT ET MASTERS DES ÉTALONS

f i t | [sellefrancais.fr](http://sellefrancais.fr)

L'ÉPERON



Capitaine TV



EUROGEN



## SOMMAIRE



**04** Programme prévisionnel

---

**05** Identité de l'éta lonnier

---

**06** Informations sur l'inscription

---

**07** Inscriptions des étalons

---

**11** L'épreuve « Le Grand Match »

---

**13** Arrivée / départ des étalons

---

**14** Votre stand éta lonnier

---

**16** Des outils de promotion

---

**18** Mode de règlement

---

**19** Récapitulatif de votre dossier

---

**20** Conditions générales

---

# PROGRAMME PREVISIONNEL SALON DES ETALONS 2020



## VENDREDI 21 FEVRIER

8h - 17h30

Championnat des Étalons de 3 ans

19h

Master des jeunes poneys en main  
2 et 3 ans «jeune génétique»

19h45 - 20h15

Présentation des 25 meilleurs SF  
3 ans

20h30

Masters l'Éperon

## SAMEDI 22 FEVRIER

8h30 - 10h

Warm up poneys (8h30 - 9h) et chevaux  
(9h - 10h)

10h

Présentation étalons 14 ans et +

12h

Présentation étalons de dressage

12h30

Présentation étalons poneys

13h

Défilé des étalons présentés le dimanche  
+ les 25 étalons très prometteurs 4 ans  
+ les 8 meilleurs étalons de 3 ans

14h30 - 19h

Présentations étalons de 5 à 14 ans

20h

Epreuve «Le Grand Match»

## DIMANCHE 23 FEVRIER

9h

Présentation des étalons Poneys

10h

Présentation des étalons du Masters  
l'Éperon

11h

Présentation étalons 14 ans et +

13h

Défilé des chevaux du samedi + remise des  
prix du podium des 3 meilleurs étalons SF  
(3 ans)

14h - 16h

Présentation étalons 7 à 13 ans

16h30

Cocktail de clôture

\*Les horaires sont à titre indicatif. Ils sont susceptibles de varier en fonction du nombre d'engagés.

## ETAPE 1 : INFORMATIONS SUR L'ETALONNIER

Dossier de candidature à compléter et à retourner impérativement par courrier **avant le 03 janvier 2020** à :

Nicolas HERVÉ  
Organisation Normandie Poney  
Lieu dit La Touche  
35134 THOURIE

Ou par mail à Nicolas HERVÉ :

nagherve@gmail.com



LES ADHÉRENTS NORMANDS AU 15/11/2019 DE L'ASSOCIATION ORGANISATION NORMANDIE PONEY BENEFICIERONT D'UNE **REMISE DE 100,00€** SUR UNE INSCRIPTION AU SALON DES ETALONS. ATTENTION, LA REMISE EST VALABLE PAR ADHERENT ET NON PAR ETALONS INSCRITS (REMBOURSEE PAR L'ONP A L'ISSUE DU SALON).

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Email :

Fax :

Site internet :

Page Facebook :

### FACTURATION

Raison sociale :

Adresse (si différente de la première) :

Code Postal :

Ville :

Pays :

N° Intra communautaire :

# ETAPE 2 : INFORMATIONS SUR L'INSCRIPTION DES ETALONS

## Critères de sélection des candidats

Les étalons présentés doivent impérativement répondre à l'un des critères ci-dessous au 03 janvier 2020. La liste sera validée par l'Organisation Normandie Pony. Le nombre maximum autorisé est de 10 inscrits pour les étalons de 2 et 3 ans le vendredi et de 20 inscrits pour les étalons confirmés le samedi et le dimanche.

- Etre performant ou reconnu sur descendance
- Avoir été approuvé à 2 ou 3 ans par le programme jeune génétique
- Avoir participé aux cycles classiques 4, 5 ou 6 ans en 2019
- Etre détenteur d'un IPO d'au moins I30 ou bien d'un ISO d'au moins I20
- Et/ou avoir engendré au moins 5 produits eux-mêmes indicés à au moins I20 IPO ou I10 ISO

Cette année, un **catalogue** des étalons inscrits au Salon sera réalisé **en français et en anglais**.

Format : une page par étalon en A5

Distribution : uniquement au moment de l'évènement (21 au 23 février)

Afin d'avoir un catalogue le plus complet possible, remplir **TOUS** les champs concernant l'étalon inscrit.

Transmettre par mail à Nicolas HERVÉ à nagherve@gmail.com **en même temps que l'inscription** : **une photo de l'étalon en Haute Définition, une vidéo, et votre logo** pour le catalogue et le passage sur l'écran géant lors de la présentation.

### OLALA DE BUISSY

Bai brun, Seal brown, 1m72, 2002, Selle Français, ISO 165

**COEUR MODERNE**

IMCO C  
LEILA VERGOGRIAN

**FLEUR D'ANIS**

LAEDNUM PS  
HIDELITA

### IOLISCO DE QUINHON

Bai, Bay, 1m69, 1996, Selle Français, ISO 133

**COUSCO**

HALSCO II  
STELLA

**DELIUSSE D'ORFÈVRE**

DOUBLE ESPoir  
VIELLE FULTE

**Performances**

- Qualifié finale CSO à 4, 5 et 6 ans
- Aîné du Championnat de France des 7ans à Fontainebleau, finaliste aux Championnats du Monde à Lanaken
- Membre de l'équipe de France CSO puis d'Espagne
- 10ème du Championnat de France Pro Elite
- Nombreux classements en CSAP et 5\* jusqu'au niveau 1m50: Valkenswaard, Aix la Chapelle, Fåstøerby, Calgary, Madrid...

**Production**

- Verveine de Bremy, finaliste Cycle Classique CSO 4ans, puis CSB\*
- Very Good By, CCI et CICP\*
- Vélvet Ponspoulet, Vice-Championne de France des Foals Femelles AA
- Anabelle de Caudard, classée 1m40 à 7 ans, CSI 1 et 2\*, ISO 143
- Base de Luc, finaliste Cycle Classique CCE 4ans, 6ème des Sans CCE, mention «Excellent», ICC 133

*Olala De Buissey a été performant de 4 à 13 ans, avec 7 cavaliers différents, jusqu'au niveau 1m60. Il a notamment porté les couleurs de l'équipe de France mais aussi celles de l'équipe d'Espagne. Ce grand cheval, courageux, avec une superbe action et une robe attrayante a une production peu nombreuse mais déjà remarquée. Ses premières générations se distinguent en CSI et CCI.*

*Olala De Buissey performed between the ages of 4 and 13 years old with 7 different riders, right up to 1.60m classes. He has flown the flag for both France and Spain. This big, brave horse, with superb locomotion and an attractive coat has only a small number of offspring to date, however they are already noteworthy in show jumping and eventing.*

**Etalonnier :** GENETQUANGLO  
Route de Francennes  
41600 NEMEC  
TÉL: 06 72 12 27 71 - 06 82 41 22 50

**Etalonnier :** France ETALONS  
12, rue du Moulin  
01200 TERRES  
TÉL: 06 13 78 96 01

**Performances**

- Finaliste à Fontainebleau à 4 et 5 ans avec Vincent Touzaint puis à 6 ans avec Patrice Delaveau.
- Il est ensuite régulièrement classé en Grand Prix Nationaux, CSI 1\* et 2\*, il s'illustre aussi lors de Puissances, notamment à Pontivy où il franchit une barre à 2m15
- 55ème meilleur père de CCE sur la ranking list WBF5H

**Production**

- QALAO DES MERS - ICC 163
- QUEFIRA DE L'ORMEAU : 9ème par équipe et 34ème en individuel aux JO de Rio avec Adrianna Schivo
- QUELLA LANGONNAISE : labellisé Excellent à 5 et 6 ans avec Mathieu Lemoine puis classé en CCI 4\* sous couleurs belges
- ALTESSE DE L'ORMEAU : CCI 2\* à 7 ans avec Adrianna Schivo

*Iolisco transmet de la puissance, du sang, de la réactivité à l'obstacle et de très belles allures : des qualités recherchées en CCE mais aussi en CSO. On lui préférera des jumelles avec du cadre et de la taille.*

*Iolisco transmits strength, blood and reactivity over jumps in addition to very nice paces: all the qualities required for both jumping and eventing. We recommend mares with substance and size!*

06

# ETAPE 3 : INSCRIPTIONS DES ETALONS CANDIDATS

## - ETALON N°1

### Étalon n°1

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Indice :

Père

Père de père

Mère de père

Mère

Père de mère

Mère de mère

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main  
(un seul choix possible) monté sur le plat  
saut d'obstacles

Les 5 meilleures performances de l'étalon (lieu, épreuve et classement) :

Participation au défilé : oui non

Jour souhaité de présentation : samedi dimanche  
(étalon confirmé)

Étalon de 2 ou 3 ans : vendredi uniquement

Boîte : paille  
copeaux<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ sur place - Nombre de ballots  
ou \_\_\_\_\_ personnel

Les 5 meilleurs produits de la lignée maternelle

Production de l'étalon inscrit (5 meilleurs produits avec indice ou meilleure performance) :

Mot de l'éleveur (limité à 400 caractères)

TARIF : 250,00€ TTC

## INSCRIPTION - ETALON N°2

**Étalon n°2**

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Indice :

Père

Père de père

Mère de père

Mère

Père de mère

Mère de mère

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main  
(un seul choix possible) monté sur le plat  
saut d'obstacles

Les 5 meilleures performances de l'étalon (lieu, épreuve et classement) :

Participation au défilé : oui non

Jour souhaité de présentation : samedi dimanche  
(étalon confirmé)

Étalon de 2 ou 3 ans : vendredi uniquement

Boîte : paille  
copeaux<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ sur place - Nombre de ballots  
ou \_\_\_\_\_ personnel

Les 5 meilleurs produits de la lignée maternelle

Production de l'étalon inscrit (5 meilleurs produits avec indice ou meilleure performance) :

Mot de l'éleveur (limité à 400 caractères)

**TARIF : 250,00€ TTC**

(1) L'organisateur établit le programme des horaires/journées et effectue la répartition des étalons librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'étalonnier.  
 (2) Les boîtes sur copeaux sont livrées nues, vous pouvez amener vos propres ballots ou vous avez la possibilité d'en acheter sur place au tarif de 15,00€ TTC / ballot. Réservation au préalable par mail : nagherve@gmail.com

## INSCRIPTION - ETALON N°3

**Étalon n°3**

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Indice :

Père

Père de père

Mère de père

Mère

Père de mère

Mère de mère

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main  
(un seul choix possible) monté sur le plat  
saut d'obstacles

Les 5 meilleures performances de l'étalon (lieu, épreuve et classement) :

Participation au défilé : oui non

Jour souhaité de présentation : samedi dimanche  
(étalon confirmé)

Étalon de 2 ou 3 ans : vendredi uniquement

Boîte : paille  
copeaux<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ sur place - Nombre de ballots  
ou \_\_\_\_\_ personnel

Les 5 meilleurs produits de la lignée maternelle

Production de l'étalon inscrit (5 meilleurs produits avec indice ou meilleure performance) :

Mot de l'éleveur (limité à 400 caractères)

TARIF : 250,00€ TTC

(1) L'organisateur établit le programme des horaires/journées et effectue la répartition des étalons librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'étalonnier.  
 (2) Les boîtes sur copeaux sont livrées nues, vous pouvez amener vos propres ballots ou vous avez la possibilité d'en acheter sur place au tarif de 15,00€ TTC / ballot. Réservation au préalable par mail : nagherve@gmail.com

## INSCRIPTION – ETALON N°4

**Étalon n°4**

Nom étalon :

Race :

Taille :

Robe :

Année naissance :

Indice :

Père

Père de père

Mère de père

Mère

Père de mère

Mère de mère

Nom du cavalier qui présente l'étalon :

Présentation individuelle : en main  
(un seul choix possible) monté sur le plat  
saut d'obstacles

Les 5 meilleures performances de l'étalon (lieu, épreuve et classement) :

Participation au défilé : oui non

Jour souhaité de présentation : samedi dimanche  
(étalon confirmé)

Étalon de 2 ou 3 ans : vendredi uniquement

Boxe : paille  
copeaux<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ sur place – Nombre de ballots  
ou \_\_\_\_\_ personnel

Les 5 meilleurs produits de la lignée maternelle

Production de l'étalon inscrit (5 meilleurs produits avec indice ou meilleure performance) :

Mot de l'éleveur (limité à 400 caractères)

**TARIF : 125,00€ TTC**

(1) L'organisateur établit le programme des horaires/journées et effectue la répartition des étalons librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'étalonnier.

(2) Les boxes sur copeaux sont livrés nus, vous pouvez amener vos propres ballots ou vous avez la possibilité d'en acheter sur place au tarif de 15,00€ TTC / ballot. Réservation au préalable par mail : nagherve@gmail.com

## ETAPE 5 :

### L'EPREUVE "LE GRAND MATCH"

### CHEVAUX ET PONEYS



Pour la 6ème année consécutive, le Salon des étalons de sports de Saint-Lô met en place, le samedi soir, une épreuve de jumping pour les étalons inscrits : « Le GRAND MATCH ». Il a pour but de proposer une mise en valeur originale des sires présentés. L'idée est de faire participer les professionnels à un jumping par équipe de 3 étalons. Une **dotations globale de 5400 euros** est attribuée à cette épreuve **sans frais d'engagement supplémentaire**.

Nom(s) du (des) participant(s) parmi ceux inscrits au salon

	Nom de l'étalon :	Nom de l'équipe :	Nom du cavalier :
1 :			
2 :			
3 :			
4 :			

#### ARTICLE I : Déroulement « Le Grand Match »

« Le GRAND MATCH » s'effectue en 1 manche sur un parcours de 8 obstacles qui se déroulera le samedi 22 février 2020 à partir de 21H00

3 catégories d'étalons sont concernées : parcours à 1m25 - 1m30 - 1m35

Les cotes des obstacles seront évolutives en fonction de l'âge des chevaux :

- Catégorie 1 (réservée aux étalons de 6 ans ou poneys élite) : 1er tour de 8 obstacles à 1m20 – 1m25
- Catégorie 2 (réservée aux étalons de 7 ans) : 1er tour de 8 obstacles à 1m30
- Catégorie 3 (réservée aux étalons de 8 ans et +) : 1er tour de 9 obstacles à 1,35m ; avec le dernier obstacle à 1,40m

L'ordre de passage des équipes sera fait par tirage au sort. L'ordre de passage des étalons, au sein de l'équipe se fera du plus jeune au plus âgé et/ou en répartissant équitablement les étalons d'une même équipe dans l'ordre de passage général. Seuls les cavaliers montant 2 ou 3 étalons inscrits auront un ordre de passage ajusté afin de faciliter le déroulement de l'épreuve.

La 1ère manche se déroule au Barème A au chronomètre, (sans combinaison), avec barrage en cas d'égalité de points entre équipes afin de départager la 1ère place. L'élimination dans la première manche, interdit au couple de repartir au barrage.

#### ARTICLE II – composition d'une équipe « Le Grand Match »

« Le GRAND MATCH » a pour objectif la mise en valeurs des étalons auprès des éleveurs.

A ce titre, chaque équipe devra être composée de 3 étalons. En cas d'égalité de point entre les équipes, un seul cheval partira au barrage, au choix de l'équipe. Une équipe doit être composée d'au moins un étalon de la catégorie 2 ou 3.

La composition des équipes est réalisée par les étalonniers eux même. Un même cavalier ne pourra monter au maximum que 3 étalons dans le Grand Match. Une équipe peut être composée d'étalons faisant partie d'étalonniers différents. Les étalonniers sont libres de constituer une équipe, l'organisation se chargeant d'enregistrer les candidats.

#### ARTICLE III : Conditions de participation d'un étalon

L'engagement de participation est GRATUIT. Un étalon pourra concourir au « GRAND MATCH », uniquement s'il est inscrit au Salon

# REGLEMENT

## "LE GRAND MATCH"

des Etalons de sport de Saint-Lô. La participation à l'épreuve est indépendante de la présentation au Salon. La date limite d'inscription au « GRAND MATCH » est le 24 janvier 2020

### ARTICLE IV : Classement du « Grand Match »

Le score final de l'équipe est la somme des 2 meilleurs scores de la manche de cette même équipe.

Pour départager les ex-aequo à la 1ère place, un étalon choisi de l'équipe se confrontera lors d'un barrage (composé de 6 obstacles sans combinaison, maximum 5 cm de plus que le tour effectué par les étalons de la catégorie 3).

Seront qualifiées pour le barrage, dans le but de départager la 1ère place, les équipes à égalité de point.

Sera déclarée vainqueur du « GRAND MATCH », l'équipe qui aura le moins de points après la manche, et en cas de barrage, celui qui sera sans faute et le plus rapide.

3 équipes seront classées. S'il n'y a pas de barrage : le cumul des 2 temps des 2 meilleurs scores de la 1ère manche sera additionné, et l'équipe ayant le temps le plus rapide des équipes ex aequo sera alors classée 1ère, 2ème ou 3ème.

### ARTICLE V : Règlement et conditions de participation au JEU «GRAND MATCH»

Pour l'éta lonnier :

En inscrivant un étalon au « GRAND MATCH », l'éta lonnier s'engage à remettre :

- Une saillie gratuite de l'étalon faisant partie d'une équipe du « GRAND MATCH », si son étalon fait partie d'une des 3 premières équipes

Pour l'éleveur :

L'éleveur devra choisir une seule équipe qu'il estime pouvoir gagner. Pour participer au jeu, l'éleveur devra s'inscrire à l'accueil général du Salon des étalons et remplir un ticket qu'il déposera dans l'urne de l'équipe choisie.

Le vote sera clos à la fin de la reconnaissance de l'épreuve. (21h00)

Le tirage au sort se fera lors de la remise des prix de l'épreuve, le samedi soir 22 février 2020, et dans cet ordre : les étalons concernant la 3ème équipe, puis les étalons concernant la 2nde équipe, en terminant par les étalons vainqueurs du « GRAND MATCH 2020 ».

- Dans les tickets de l'équipe finissant 3ème, sera tiré au sort 1 ticket correspondant à la saillie gratuite de l'étalon le plus jeune faisant partie de l'équipe et par ordre alphabétique en cas d'égalité d'âges des étalons concernés.
- Dans les tickets de l'équipe finissant 2ème, seront tirés au sort 2 tickets correspondant à chacune des 2 saillies gratuites. Les saillies seront tirées au sort du plus jeune au plus âgé des étalons concernés et par ordre alphabétique en cas d'égalité d'âges des étalons concernés.
- Dans les tickets de l'équipe vainqueur, seront tirés au sort 3 tickets correspondant à chacune des 3 saillies gratuites des 3 étalons de l'équipe. Les saillies seront tirées au sort du plus jeune au plus âgé des étalons concernés.

Pour gagner la saillie, les éleveurs devront être présents lors du tirage au sort. Un même éleveur ne pourra être tiré au sort qu'une seule fois. Les noms des vainqueurs et leurs coordonnées seront communiqués aux éta lonniers par l'organisation du « Salon des Etalons Saint-Lô – Normandie ». Les éleveurs pourront alors se rapprocher des éta lonniers concernés dès le dimanche 23 février.

### ARTICLE VI : Dotations

Pour les éta lonniers :

Une dotation de 5400 euros est attribuée à cette épreuve, répartie de la sorte :

1er Prix : 2400€ (pour l'équipe de 3 étalons, soit 900€ par étalon)

2ème Prix : 1800€ (pour l'équipe de 3 étalons, soit 600€ par étalon si pas d'équipe ex-aequo)

3ème Prix : 1200€ (pour l'équipe de 3 étalons soit 400€ par étalon si pas d'équipe ex-aequo)

Les éta lonniers (de toutes les équipes participant au jeu) recevront la copie de tous les bulletins présents dans leurs urnes respectives, sur lesquelles apparaîtront les coordonnées des éleveurs.

## ETAPE 6 : ARRIVEE ET DEPART



**ATTENTION** : Les étalons inscrits pour le Salon 2020 sont tenus d'être présents le samedi ainsi que le dimanche.

Afin de préparer au mieux votre arrivée et de faciliter votre organisation, merci de nous préciser si vous souhaitez être regroupé avec d'autres étalons participants.

Nous prendrons en compte votre demande en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par chacun.

**ATTENTION !** Pour des raisons de sécurité, des bracelets vous seront remis à votre arrivée pour pouvoir accéder à l'enceinte gardiennée des boxes la nuit entre 21h et 7h du matin.

### **Arrivée de votre (vos) étalon(s) à Saint-Lô**

vendredi 21 février (avant 17h pour les étalons de 2 et 3 ans - préciser l'horaire)

vendredi 21 février (à partir de 17h) pour les étalons confirmés

samedi 22 février (avant 9h30)

### **Départ de votre (vos) étalon(s) à Saint-Lô**

dimanche 23 février 2020 (après 16h00)

lundi 24 février 2020

Demande de regroupement (préciser étalonnier(s) et/ou étalon(s)) :

## ETAPE 7 : STAND ETALONNIER

L'ONP disposera d'un stand commun pour tous les éleveurs poneys ayant inscrit un étalon au salon. Si vous souhaitez un stand particulier, merci de remplir la fiche ci-dessous.

Le nombre d'espaces exposants étant limité l'attribution des places se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets et accompagnés du règlement.

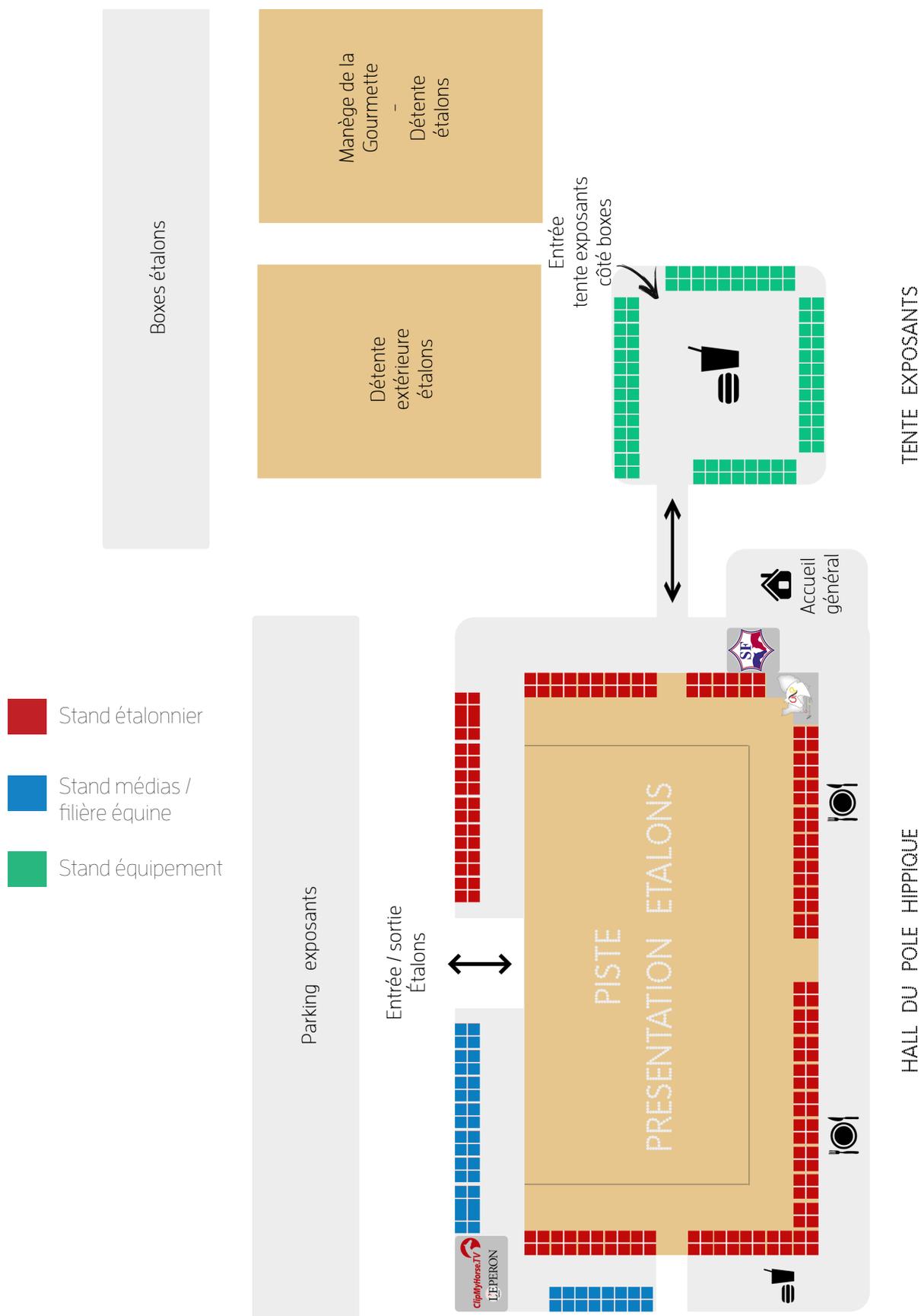
### STAND ÉTALONNIER - SUR LA PISTE & COURSIVES

Est considéré éleveur, toute personne, ou entreprise, vendant des cartes de saillie.

Désignation	Superficie	Prix Unitaire HT (TVA 20%)	Prix Unitaire TTC	Quantité	TOTAL TTC
Stand éleveur dans le Hall - 3 jours sans présentation d'étalon	9m <sup>2</sup>	900,00€	1080,00€		
Stand éleveur dans le Hall - 3 jours présentant au moins 1 étalon	9m <sup>2</sup>	525,00€	630,00€		



# PLAN DU SITE



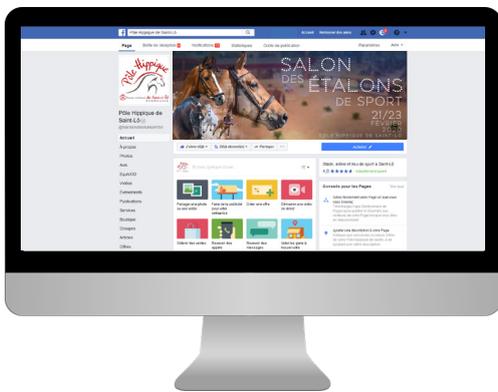
TENTE EXPOSANTS

HALL DU POLE HIPPIQUE

## ETAPE 8 : DES OUTILS DE PROMOTION

Communiquez auprès de nos visiteurs avant l'évènement et bénéficiez d'une visibilité pertinente et adaptée à votre entreprise.

### VISIBILITÉ AVANT L'ÉVÈNEMENT



**PACK RESEAUX SOCIAUX** : 1 publicité (Facebook et Instagram) en amont ou pendant l'évènement de votre choix.

(1 photo + 1 logo - Facebook : 400 caractères - Instagram : 200 caractères)



+ 12 500 fans



+ 2000 fans

### VISIBILITÉ PENDANT L'ÉVÈNEMENT

**ANNONCE SPEAKER** : La mise en valeur de votre société par un **speaker professionnel** (en français et en anglais) (2 fois par jour pendant 3 jours)

**OBSTACLE SUR LA PISTE** : présence de votre obstacle sur la piste pendant l'épreuve du Grand Match uniquement. Obstacle à nous fournir avant le 21 février 2020. Barres de 3m - minimum 5 barres et 2 chandeliers - qualité «Prestige» exigée

**BANDEROLE** : mise en place de votre banderole autour de la piste (3 jours - 4x1m banderole intissée avec des oeillets)

**ÉCRAN GÉANT** : présence de votre logo ou vidéo sur l'écran géant installé lors du Salon des Étalons (logo : 6 fois par jour pendant 3 jours - vidéo 60s max - 4 fois par jour pendant 3 jours)

**ENCART PUBLICITAIRE** : présence de votre publicité au sein du catalogue des Étalons de Sport - imprimé en 1 000 exemplaires (format 1/4 de page) et visionné sur internet + de 6600 fois

**TABLE VIP** : repas pour 8 personnes face à la piste lors de la soirée du Grand Match ou Masters l'Éperon au Salon des Étalons

## CHOIX DE VOTRE COMMUNICATION

Pour préparer au mieux la promotion de votre entreprise, merci de nous contacter rapidement en vue de préparer les supports de communication choisis.

## TARIFS COMMUNICATION SALON DES ETALONS

DÉSIGNATION	PRIX UNITÉ HT	QUANTITÉ	TOTAL HT	TVA (20%)	TOTAL TTC
Pack réseaux sociaux	300,00€				
Annonce Speaker	300,00€				
Obstacle sur piste	800,00€				
Logo écran géant	200,00€				
Vidéo écran géant	400,00€				
Banderole autour de la piste	300,00€				
Encart publicitaire catalogue	400,00€				
Table VIP Masters L'Éperon	600,00€				
Table VIP Grand Match	600,00€				

Au delà de 2000€ HT de prestations communication choisies, votre banderole sera apposée autour de la piste lors du Salon des Étalons de Sport du 21 au 23 février 2020.

## ETAPE 9 : MODE DE REGLEMENT

Seuls les dossiers complets et accompagnés du règlement seront pris en compte

- Tout dossier incomplet, erroné ou illisible ne pourra être pris en considération
- Pour être complet, votre dossier doit être accompagné du règlement

Vous recevrez l'ensemble des documents nécessaires à votre participation 10 jours avant l'évènement  
Une facture acquittée vous sera envoyée après l'évènement

- La signature du présent dossier d'inscription vaut pour acceptation des conditions générales de participation du Salon des Étalons exposées ci-après

## Modalités de règlement :

**CHÈQUE** (à l'ordre de Organisation Normandie Poney)

Il sera encaissé à réception.

Banque :

N° du chèque :

**VIREMENT BANCAIRE** (se référer au RIB ci-dessous)

## Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Code banque							Code guichet		N°compte		Clé	
16606							10017		06088090001		21	
IBAN												
FR76		1660		6100		1706		0880		9000		121
BIC												
TRPUFRPI												
ASSOCIATION ORGANISATION NORMANDIE PONEY LE HARAS DE SAINT-LÔ ROUTE DE BAYEUX 50000 SAINT-LÔ												

## ETAPE 10 : RECAPITULATIF ET SIGNATURE DU DOSSIER

	Quantité	Prix Unitaire HT	TOTAL HT	TOTAL TTC / TVA 20%
Étalon(s) inscrit(s)		208,33€		
Étalon(s) inscrit(s)		104,16€		
Stand étalonnier (9m²) sans présentation d'étalon		900,00€		
Stand étalonnier (9m²) avec présentation d'étalon		525,00€		
Pack réseaux sociaux		300,00€		
Annonce speaker		300,00€		
Obstacle sur piste		800,00€		
Diffusion logo écran géant		200,00€		
Diffusion vidéo écran géant		400,00€		
Banderole autour de piste		300,00€		
Encart publicitaire catalogue		400,00€		
Table VIP		600,00€		
TOTAL				

La signature du présent document vaut engagement de l'ensemble des prestations sélectionnées.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, agissant en qualité de \_\_\_\_\_, certifie l'exactitude des renseignements fournis, reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de participation au Salon des Étalons 2020 de Saint-Lô énoncées ci-dessous et déclare en accepter l'intégralité sans réserve.

A :

Date :

Signature et cachet de la société OBLIGATOIRES  
Avec la mention « Lu et approuvé »

## CONDITIONS GÉNÉRALES

**Article 1 - DATE ET HEURE DE LA MANIFESTATION**

L'organisateur fixe les dates et le lieu de la manifestation. En cas de force majeure, les dates et le lieu peuvent être modifiés. L'organisateur est exonéré de toutes responsabilités concernant les préjudices éventuels (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les étalonniers pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêté prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendie et sinistre quelconque, destruction totale ou partielle des installations et locaux. Si, par un cas de force majeure ou tout événement indépendant de la volonté de l'organisateur, il devenait impossible de disposer des locaux nécessaires, rendant irréalisable l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'organisateur pourrait annuler, à n'importe quel moment les demandes enregistrées en avisant par écrit les étalonniers qui n'auront droit à aucune compensation, ni indemnité quelle que soit la raison d'une telle décision. Les sommes restant disponibles, après le paiement de toute dépense engagée, seront réparties entre les étalonniers au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur, ni demander dommages intérêts ou une indemnité de rupture. L'organisateur peut annuler ou reporter la manifestation s'il constate un nombre notablement insuffisant d'inscrits. L'éta lonnier inscrit se voit restituer le montant de son acompte ou de sa participation. Jusqu'au jour de la clôture des inscriptions, l'exposant assume la totalité des risques liés à la non-réalisation éventuelle de la manifestation et notamment la charge exclusive des frais qu'il aura pu engager en prévision de la manifestation.

**Article 2 : INSCRIPTION AU SALON DES ÉTALONS**

Le dossier d'inscription n'est pris en compte que s'il est complet (dossier - photo - vidéo - logo - règlement). L'éta lonnier devra être à jour de ses règlements auprès du Pôle Hippique de Saint-Lô, pour être accepté au Salon des Étalons 2020. Aucune modification des éléments fournis ne sera acceptée après réception du dossier.

**Article 3 : HORAIRES DE PASSAGE DES ÉTALONS**

L'organisateur établit le programme des horaires de passage des étalons sélectionnés librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'éta lonnier et des contraintes liés à l'éta lon.

L'organisateur peut modifier le jour de passage de l'éta lon demandé par l'éta lonnier. Cette modification n'autorise pas l'éta lonnier à résilier unilatéralement son engagement de participation. Le jour et l'heure de passage de chaque éta lon seront communiqués à chaque éta lonnier une fois les inscriptions closes.

**Article 4 : PRÉSENTATION DES ÉTALONS**

Lors du défilé et de la présentation individuelle, chaque éta lon doit être toiletté, ferré et tondu. L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter un éta lon s'il juge que celui-ci n'est pas présentable et entrave l'image du salon.

**Article 5 : RÉPARTITION DES BOXES**

L'organisateur établit le plan des boxes et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'éta lonnier, des besoins spécifiques des étalons ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'éta lonnier.

L'organisateur peut modifier l'emplacement des étalons dans les boxes. Cette modification n'autorise pas l'éta lonnier à résilier unilatéralement son engagement de participation.

L'emplacement de la boxe attribué à un éta lonnier lui est communiqué au moyen d'un plan disponible aux écuries.

**Article 6 : RÉPARTITION DES STANDS**

L'organisateur établit le plan des stands et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'exposant.

L'organisateur peut modifier l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. Cette modification n'autorise pas l'exposant à résilier unilatéralement son engagement de participation.

L'emplacement du stand attribué à un exposant lui est communiqué au moyen d'un plan. Ce plan donne des cotes aussi précises que possible du stand. Lorsque cela est possible, il appartient à l'exposant de s'assurer de la conformité du plan avant l'aménagement de son stand.

La responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée s'il apparaît une différence entre les cotes indiquées et les dimensions réelles du stand. Aucune réserve ne sera admise de la part des exposants. Si la modification porte sur la superficie concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle du prix de la concession.

Toute réclamation concernant l'emplacement défini par le plan doit être présentée sous huit jours. Passé ce délai, l'emplacement proposé est considéré comme accepté par l'exposant.

L'organisateur ne peut en aucun cas réserver un emplacement, ni garantir celui-ci d'une session sur l'autre. De plus, la participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé et ne lui confère aucune priorité dans l'attribution des emplacements.

**Article 7 : OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT**

Toute adhésion, une fois admise, engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture (article II.8 du règlement général des foires et salons approuvé par le ministre chargé du commerce (arrêté du 7-4-70)). Le fait de signer une adhésion entraîne l'obligation d'occuper le stand ou l'emplacement attribué au moins 12 heures avant l'ouverture de la manifestation, de le laisser installé jusqu'à la clôture de l'exposition et n'enlever les marchandises qu'après la clôture de la manifestation suivant les conditions fixées par l'organisateur. En cas de désistement après cet engagement, les sommes versées ou restant dues au titre de la location du stand sont acquises à l'organisateur, même en cas de location par ses soins à un autre exposant. La souscription de l'adhésion comporte soumission aux dispositions du présent règlement, aux conditions générales de vente, ainsi qu'aux mesures d'ordre, de police et de sécurité (cahier des charges) qui sont ou seraient prescrites tant par les autorités que par l'organisateur. Toute infraction au présent règlement et aux règlements spéciaux pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant, sans aucune indemnité ni remboursement des sommes versées et sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre lui.

**Article 8 : PAIEMENT**

Le montant de la concession est dû dès la signature ou la validation électronique et suivant les modalités énoncées sur le dossier de participation. Toute somme due à l'organisateur et non réglée à l'échéance prévue, portera intérêts de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, les intérêts étant calculés à partir de taux de base bancaire en vigueur à la date d'échéance, majoré de trois points. En cas de poursuite judiciaires pour non paiement, l'organisateur, se réserve d'appliquer une clause pénale forfaitaire et irréductible

égale à 15% du montant des sommes dues, sans préjuger de toute autre demande de dommages et intérêts ou indemnités sur le fondement de l'article 700 NCP. Il est expressément convenu que les matériels, installations et marchandises se trouvant sur le stand ou l'emplacement attribué à l'adhérent sont spécialement affectés en gage au profit de l'organisateur et en garantie de sa créance. Dans l'hypothèse d'un défaut de paiement des sommes dues, en application du présent contrat, l'organisateur, pourra se prévaloir de ce gage pour conserver ces biens jusqu'à complet paiement, dans le cadre d'un droit de rétention conventionnel annexé au contrat de gage. Dans ce cas, l'organisateur après mise en demeure rappelant la présente clause, pourra faire inventorier, par acte d'Huissier de Justice, les biens ainsi retenus et s'opposer à leur déplacement.

**Article 9 : MISE A DISPOSITION DES EMPLACEMENTS**

Le Dossier Technique récapitule l'ensemble des horaires nécessaires à la bonne organisation, notamment les horaires de montage et démontage. Les exposants doivent respecter les dates et heures limites annoncées par l'organisateur. Au-delà de cette limite, aucun emballage, matériel, véhicule de transports, entrepreneurs extérieurs, ne pourront plus, sous quelque motif que ce soit et quelque dommageable que cela soit pour l'exposant, accéder, être maintenus, ou se maintenir sur le site de la manifestation.

L'exposant est tenu de se conformer aux instructions de l'organisateur relatives à la réglementation des entrées et sorties des marchandises, notamment pour ce qui concerne la circulation des véhicules dans l'enceinte de la manifestation. Les exposants doivent avoir terminé leur installation aux dates et heure limites fixées par l'organisateur.

Chaque exposant pourvoira au transport, à la réception, à l'expédition de ses colis ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si l'exposant n'est pas présent pour recevoir ses colis, l'organisateur pourra les faire entreposer, débiller ou réexpédier d'office aux frais, risques et périls de l'exposant.

L'installation des stands ne doit, en aucun cas, endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et elles ne doivent pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres exposants et des visiteurs.

La décoration particulière des stands est effectuée par l'exposant et sous sa responsabilité. Elle doit, en tout état de cause, s'accorder avec les décorations générales de la Manifestation, la visibilité des stands voisins et les stipulations éventuelles du Dossier technique Exposant sur ce point.

Dans les espaces d'exposition clos, tous les matériaux utilisés, y compris tentures et moquettes, doivent être conformes à la réglementation, l'Organisateur se réservant, à tout moment, de faire enlever ou détruire tout matériel ou toute installation non conformes.

L'Organisateur se réserve, en outre, le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuiraient à l'aspect général de la Manifestation, gêneraient les exposants voisins ou les visiteurs, ou qui ne seraient pas conformes aux plans ou projets particuliers préalablement soumis.

L'exposant devra être présent sur son stand lors de la visite des services chargés de la sécurité et se conformer, tout au long de la Manifestation, aux mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou prises par l'Organisateur. Les stands et emplacements seront mis à la disposition des exposants la veille de l'ouverture de la manifestation. Les stands seront nommés, sauf nécessité absolue qui devra faire l'objet d'une dérogation. La tenue des stands doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation, le nettoyage de chaque stand, à la charge de l'exposant, devant être fait chaque jour et être achevé pour l'ouverture de la manifestation au public.

**Article 10 : TENUE DES STANDS**

La tenue des stands doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation, le nettoyage de chaque stand, s'il est à la charge de l'exposant, devant être fait chaque jour et être achevé pour l'ouverture de la Manifestation au public.

# CONDITIONS GENERALES

Les objets ne servant pas à la présentation du stand, (les emballages en vrac, les housses utilisées pendant les heures de fermeture), le vestiaire du personnel doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs. A l'inverse, il est interdit de laisser les objets exposés recouverts pendant les heures d'ouverture de la Manifestation. L'organisateur se réserve le droit de retirer ce qui recouvrirait les objets sans pouvoir être rendu, en aucune façon, responsable des dommages ou pertes qui pourraient en résulter. L'exposant et son personnel doit être d'une tenue correcte et d'une parfaite correction envers les visiteurs (ni interpellation de visiteurs ni débordement du stand) ou envers les autres exposants.

Le stand doit être occupé en permanence aussi bien pendant les heures d'ouverture aux exposants (y compris montage, livraisons et démontage) que pendant les heures officielles d'ouverture aux visiteurs. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner une mesure d'exclusion temporaire ou définitive par l'organisateur.

Il est strictement interdit à l'exposant de remballer les produits, retirer la PLV de son stand avant la fin de la manifestation, même en cas de prolongation de celle-ci. Si cela été avéré, l'organisateur pourra décider de sanctions allant jusqu'à refuser la participation de l'exposant concerné pour les manifestations à venir.

## Article II – MODIFICATION A L'ETAT DES LIEUX

Au moment de la prise de possession du stand qui lui aura été attribué, l'adhérent sera dans l'obligation de faire constater les dégradations qui pourraient exister sur l'emplacement mis à disposition. Cette réclamation devra être faite à l'organisateur, le jour même de la prise de possession ; passé de ce délai, toute réparation à effectuer lui sera facturée. Dans les stands, il est défendu de creuser le sol, d'entailler ou détériorer, de quelque manière que ce soit les cloisons, planchers ou plafonds et tout matériel fourni par l'organisateur. La pose des paliers, chaises, transmissions, moteurs, en un mot l'utilisation des parois, poteaux ou planchers des stands comme supports de poids ou d'efforts mécaniques est formellement interdite ; toute infraction entraînerait la responsabilité pleine et entière de l'exposant en cas de détérioration, de gêne pour les voisins ou d'accident,

cela sans préjudice des sanctions prévues à l'article 3 de ce règlement.

L'organisateur. La pose des paliers, chaises, transmissions, moteurs, en un mot l'utilisation des parois, poteaux ou planchers des stands comme supports de poids ou d'efforts mécaniques est formellement interdite ; toute infraction entraînerait la responsabilité pleine et entière de l'exposant en cas de détérioration, de gêne pour les voisins ou d'accident, cela sans préjudice des sanctions prévues à l'article 3 de ce règlement.

## Article 12 – PRATIQUES COMMERCIALES

La distribution de documentation ne peut être faite qu'à l'intérieur des stands. De même, les visiteurs ne peuvent être gênés dans leur visite ni interpellés sur les allées. La publicité à haute voix ou à l'aide d'un micro, le racolage sont absolument interdits. La publicité des prix et la distribution d'objets publicitaires sont soumises à la réglementation générale des Arrêtés Ministériels. Il est interdit de faire une publicité quelconque en faveur de produits autres que ceux désignés sur la demande de participation. La vente dite 'à la postiche' est strictement interdite.

## Article 13 – HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Les stands doivent rester ouverts pendant les heures d'ouverture de la manifestation aux visiteurs. Il est interdit de laisser les marchandises exposées recouvertes pendant les heures d'ouverture. Excepté les stands étalonniers qui seront fermés pendant l'épreuve du Grand Match.

## Article 14 – LIBERATION DES EMPLACEMENTS

S'agissant du point particulier du démontage, de l'enlèvement et de la remise en ordre l'exposant est tenu d'être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à évacuation complète du stand.

L'organisateur peut faire procéder, aux frais et aux risques de l'exposant, aux opérations qui n'ont pas été réalisées par l'exposant dans les délais fixés. Tous les emplacements devront être remis en état aux frais de l'exposant et libérés 24 heures après la date de clôture de la manifestation. Si, pour une raison quelconque, le site n'était pas en bon état d'usage à la date de sortie des lieux, avait subi des dégradations ou n'était pas identique à l'état existant lors de l'installation de l'exposant, l'organisateur pourra en utilisant tous moyens à sa convenance procéder ou faire procéder à son évacuation totale et aux réfections nécessaires, l'exposant l'autorisant dès à présent :

- à détruire l'ensemble des équipements et installations consommables,
- à déménager et à stocker, comme l'organisateur l'entendra, l'ensemble des autres équipements, installations et biens se trouvant sur le site, lesquels pourront être vendus ou détruits après une mise en demeure restée sans suite dans les cinq jours.
- à remettre en état les lieux tels qu'ils devraient l'être,
- à y faire effectuer les travaux nécessaires.

Le tout aux frais de l'exposant qui s'interdit expressément tout recours contre l'organisateur concernant ces destructions, déménagements ou stockages, travaux de réfection, ou à leurs conséquences. L'exposant s'engage à faire diligence et à entreprendre, d'extrême urgence, toute action y compris judiciaire afin que le site soit effectivement restitué à l'organisateur, en bon état d'usage, les dégradations éventuelles réparées, dans les délais les plus brefs.

## Article 15 – DECHETS

En application des dispositions des articles L. 541-2 du Code de l'environnement, l'exposant doit impérativement assurer la gestion de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Il s'engage par conséquent à assurer l'évacuation du site de la manifestation des déchets qu'il produit tant avant la manifestation lors de l'installation du stand, que lors de la manifestation, ou encore lors du démontage du stand.

A cette fin, des containers seront à disposition à l'intérieur et extérieur du Hall du Pôle Hippique.

Dans le cas où l'emplacement ne serait pas rendu libre de tous déchets (y compris tous éléments de décoration ou d'ameublement qui seront assimilés à des déchets) à la fin de la manifestation, l'organisateur facturera le service d'évacuation des déchets à l'exposant. A cette fin, l'exposant est informé que l'organisateur sera libre de décider du sort des déchets, sans recours possible de l'exposant.

## Article 16 – ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la durée de la manifestation prévue selon la formule choisie. Le montant de la réservation est remboursable à hauteur de 50% en cas d'annulation et ce uniquement jusqu'au 15 janvier 2018. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

## Article 17 – ASSURANCE

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et (ou) matériels et (ou) immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés. L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exposition et leurs assureurs, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

## Article 18 – ACCÈS A LA MANIFESTATION

Des badges exposant donnant droit d'accès à la manifestation sont, dans des conditions déterminées par l'organisateur, délivrés aux exposants.

Des cartes d'invitation destinées aux personnes ou entreprises qu'ils désirent inviter sont, dans des conditions déterminées par l'organisateur, délivrées à l'exposant. Les cartes non utilisées ne sont ni reprises, ni remboursées, ni échangées.

La vente des invitations émises par l'organisateur est strictement interdite. Leur distribution dans l'enceinte et aux abords de la manifestation est interdite. La reproduction ou la vente de ces invitations et cartes spéciales seront passibles de poursuites judiciaires.

Ormis les journées à entrée libre, nul ne peut être admis dans l'enceinte de la manifestation sans présenter un titre émis ou admis par l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire expulser toute personne, visiteur ou exposant, dont la présence ou le comportement seraient préjudiciables à la sécurité, la tranquillité ou l'image de la manifestation.

## Article 19 – DROIT D'UTILISATION ET DE DIFFUSION

Les participants (ou cocontractants, exposants...) autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom, adresse et image dans le cadre exclusif de la manifestation ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent événement. Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, ils disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

## Article 20 – REGLEMENTATION GENERALE

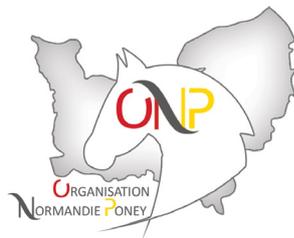
Il est interdit de fumer dans l'enceinte générale du Hall du Pôle Hippique de Saint-Lô. Le fait de fumer dans un lieu à usage collectif en dehors de l'emplacement réservé à cet effet est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 450€. Le fait de vapoter dans un lieu à usage collectif est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 150€.

L'accès des animaux, notamment des chiens est interdit dans le Hall du Pôle Hippique de Saint-Lô, à l'exception des chiens guides de personnes malvoyantes. L'organisateur se réserve le droit d'expulser les animaux dont la présence n'est pas admise dans l'enceinte de la manifestation.

## Article 21 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées à l'exposant sont strictement nécessaires à l'organisation de la manifestation. Ces données seront traitées dans le respect de la législation Informatique et Libertés et notamment de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

En outre, ces données peuvent être destinées à fournir à l'exposant toute information sur l'organisateur, ses produits et ses services, notamment les salons ou événements qu'il organise.



SALON DES ETALONS DE SPORT  
21 AU 23 FEVRIER 2020

POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### Informations et contact

Nicolas HERVÉ  
Organisation Normandie Poney  
Lieu dit La Tocche  
35134 THOURIE

Nicolas HERVÉ  
Tél : 06 88 53 93 65  
Email : nagherve@gmail.com

[www.organisation-normandie-poney.com](http://www.organisation-normandie-poney.com)

